

Ici et ailleurs

Ordres judiciaires

M. S. **Rosoux** est désigné aux fonctions de juge d'appel de la jeunesse de Liège pour trois ans. Sont prolongées comme juge de la jeunesse : Mme **A. Stubbe** à Gand et Mme **C. Orban** à Marche-en-Famenne.

Nouveaux juges de la jeunesse : Mme **E. Diskeuve** à Namur, M. **P. Nemry** à Bruxelles, Mme **S. Paquay** à Huy et Mme **S. Bruselsmans** à Courtrai.

RIS : + 2%

Les montants du revenu d'intégration augmentent au 1/02/2012 : cohabitant : 523,74 euros; isolé : 785,61 euros; cohabitant avec famille à charge : 1.047,48 euros. Les montants de l'exonération socio-professionnelle et les plafonds de revenus pour la récupération auprès de débiteurs augmentent également. Même augmentés, ça fait pas très gras !

Aide sociale aux européens

Le nouveau Gouvernement ne chôme pas ! Il a supprimé le droit à l'aide sociale pour les ressortissants européens et aux membres de la famille tant qu'ils n'ont pas un droit à un séjour de longue durée, ceci, sans tenir compte de la présence ou non d'enfants dans le ménage (loi du 19 janvier 2012 modifiant la législation concernant l'accueil des demandeurs d'asile, M.B. 17/02/2012).

Une interdiction ...

L'interdiction de la détention des mineurs étrangers non accompagnés est maintenant inscrite dans la loi (du 19 janvier 2012, M.B. 17/02/2012, art. 26). Toutes les actions qui auront été menées par de nombreux acteurs (notamment la plate-forme «mineurs en exil», coordonnée par le Service droit des jeunes de Bruxelles et différentes associations dont DEI-Belgique) auront fini par porter leurs fruits !

...qui n'en est...

Par contre, une nouvelle loi (du 16 novembre 2011, M.B. 17/02/2012) prévoit que : « Une famille avec enfants mineurs qui a pénétré dans le Royaume sans satisfaire aux conditions fixées aux articles 2 ou 3, ou dont le séjour a cessé d'être régulier ou est irrégulier, n'est en principe pas placée dans un lieu tel que visé à l'article 74/8, § 2 (ndlr : centre fermé) »; mais cette article ajoute : « à moins que celui-ci ne soit adapté aux besoins des familles avec enfants mineurs ». Or, un centre fermé « pour les familles » est en construction actuellement. On risque donc de voir prochainement de nouveau des enfants et des familles dans les centres fermés !

...pas toujours une !

S'il ne peut être détenu, le MENA peut par contre être éloigné si l'Office des étrangers considère que c'est la solution durable conforme à son intérêt supérieur, soit s'il peut « bénéficier dans son pays d'origine ou dans le pays où il est autorisé ou admis à séjourner de garanties d'accueil et de prise en charge en fonction des besoins déterminés par son âge et son degré d'autonomie, soit par ses parents ou par un autre membre de sa famille ou par son tuteur qui s'occupe de lui, soit par des instances gouvernementales ou non gouvernementales ».

Ainsi donc ce serait l'Office des étrangers qui est désigné pour se prononcer sur l'intérêt supérieur de l'enfant et un orphelinat pourrait être considéré comme un lieu adéquat !

Nouveau garant des droits de l'Homme ...

Nils Muižnieks (Lettonie) a été élu nouveau Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe (CoE) pour une période de six ans non renouvelable (le belge Pierre-Yves Monette s'était aussi présenté

mais sans succès donc). M. Muižnieks a été ministre chargé des questions d'intégration sociale, membre pour la Lettonie de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), Directeur de l'Institut avancé des recherches sociales et politiques (ASPRI) à la Faculté des sciences sociales de Riga. Espérons qu'il s'inscrira dans la suite du mandat de Thomas Hammarberg qui a été unanimement reconnu comme un Commissaire aux droits de l'Homme exceptionnel.

...au Conseil de l'Europe

Le Commissaire aux droits de l'homme du CoE est une institution indépendante, non judiciaire, chargée de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme, de soutenir les structures nationales des droits de l'homme, de recenser les lacunes dans la législation et la pratique des droits de l'homme et de favoriser la jouissance pleine et entière des droits de l'homme dans l'ensemble des 47 Etats membres. Le Commissaire effectue des visites régulières dans les Etats membres pour dialoguer avec les gouvernements et la société civile et établir des rapports sur des questions qui relèvent de son mandat.

Ernest, petit Manneken-Pis de 2012!

Cela se passe fin octobre à Bruxelles, dans le quartier des Marolles, à côté du Vieux Marché à deux pas de Manneken-Pis; il est 15h30, une maman rentre d'avoir été chercher ses trois enfants (6 ans, 4 ans, 2 ans 1/2) à l'école; le plus jeune, Ernest, a une infection urinaire, il a déjà mouillé son pantalon à l'école, il pleure, il a mal; sa maman l'aide alors à faire pipi dans le caniveau... un policier les surprend! Elle vient de recevoir un PV de police, avec une amende administrative pouvant atteindre

250 euros pour avoir fait uriner son fils de 2ans1/2 sur l'espace public, selon l'article 10 du règlement de police de la ville. Tiens, n'est-ce pas plutôt Ernest qui aurait dû faire l'objet de cette amende ? Après tout, c'est lui qui a enfreint le règlement communal.

Contrôles abusifs

Human Rights Watch (HRW) a publié un rapport intitulé «La base de l'humiliation» sur les contrôles d'identité abusifs en France que les jeunes hommes en particulier subissent quotidiennement dans les villes et banlieues de France. Ce rapport a été rédigé sur base d'enquêtes et d'interviews de personnes ayant fait l'objet de contrôles et de policiers (relatant les contrôles au faciès, insultes, palpations des parties intimes, etc.). «En France, la police dispose de vastes pouvoirs pour effectuer des contrôles d'identité, même lorsqu'elle ne soupçonne aucun méfait. Ces contrôles peuvent consister en de longs interrogatoires, l'ordre de vider ses poches, la fouille des sacs, ainsi que des palpations intrusives. Des recherches statistiques et qualitatives ont montré que ces contrôles affectent particulièrement les garçons et les jeunes hommes noirs et arabes, qui sont soumis à de fréquentes palpations humiliantes sans aucune explication, accompagnées dans certains cas d'insultes et de violences physiques. Les personnes contrôlées par la police sont rarement informées du fondement juridique du contrôle, elles ne reçoivent aucun document écrit rendant compte du contrôle et s'exposent à des poursuites pénales si elles se plaignent .

Ces contrôles semblent indiquer que la police se livre à un profilage ethnique illégal, c'est à dire le fait d'agir sur la base de généralisations fondées sur l'apparence plutôt que sur le comportement réel pour identifier les

personnes les plus susceptibles d'être des délinquants.

Ces contrôles de police abusifs ont un impact profondément négatif sur les relations entre la police et les jeunes issus des minorités. Beaucoup ont décrit les contrôles d'identité comme un élément très marquant de toute leur expérience de discrimination et d'exclusion au sein de la société française.

HRW appelle les autorités françaises à adopter des réformes politiques et législatives pour prévenir le profilage ethnique et les mauvais traitements. Faute de réforme, les abus resteront incontrôlés et les relations entre la police et les jeunes issus des minorités se détérioreront davantage.

<http://www.hrw.org/fr>

La police à la maternelle

Aux États-Unis, de plus en plus d'écoles disposent de policiers patrouillant dans les corridors et les cours de récréation. Des élèves ont été arrêtés pour avoir lancé des avions en papier ou oublié de ramasser les miettes tombées sur le sol de la cantine.

Tous les prétextes sont bons pour criminaliser le comportement des jeunes : tous les jours, des centaines d'élèves sont présentées devant les tribunaux du Texas, poursuivies pour des infractions telles que «gros mots» ou «mauvaise conduite» dans le bus scolaire, implication dans une bagarre dans la cour de récré. Des enfants ont été arrêtés pour possession de cigarettes, port de vêtements «inappropriés» voire arrivée tardive.

En 2010, la police a distribué quelques 300.000 PV à des enfants, même à des gosses de six ans, pour des infractions commises dans ou à l'extérieur des écoles, donnant lieu au paiement d'amendes, à du travail d'intérêt général, même de la prison.

Désormais, ce qui était de la remontrance par l'enseignant, voire

la communication aux parents, est du domaine de l'arrestation et de conséquences qui peuvent aller jusqu'à compromettre l'inscription dans un établissement scolaire, voire un emploi dans l'avenir.

<http://www.guardian.co.uk/world/2012/jan/09/texas-police-schools>

Perpète...

Ce sont quelques 2 570 mineurs délinquants qui purgent actuellement des peines de prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle, dans des prisons américaines pour adultes.

Les États-Unis sont le seul pays au monde où des mineurs délinquants (âgés de moins de 18 ans au moment de l'infraction) peuvent être condamnés à la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle. La Cour suprême américaine doit examiner prochainement les arguments mettant en doute la constitutionnalité de cette pratique. En 2005, elle avait déjà aboli l'usage de la peine de mort à l'égard d'actes commis durant la minorité.

Selon Human Rights Watch, ces jeunes prisonniers vivent dans des conditions qui violent leurs droits fondamentaux. Dans un rapport de 47 pages, l'organisation récapitule les principaux constats issus de six ans de recherche : presque tous les mineurs délinquants purgeant une peine de prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle ont décrit avoir subi des violences physiques ou des abus sexuels aux mains d'autres détenus ou de membres du personnel pénitentiaire.

Les statistiques nationales démontrent que les prisonniers mineurs incarcérés dans des prisons pour adultes,

Les bécicles de JiJi

Gros sur la patate

Selon *Le Soir* du 2 janvier, le député wallon Richard Miller (MR) se campe, sur son site électronique, en défenseur de la frite comme invention belge face à une vile désinformation espagnole : «*Au XV^{ème} siècle, Thérèse d'Avila, future sainte, nourrissait les pauvres de tubercules ramenés d'Amérique, après les avoir frits*». Des hâtives, alors, puisque non seulement l'importation transatlantique ne semble pas avoir commencé avant 1570, mais la mystique gastronome n'est née qu'en 1515.

Les jeunes oisifs, tous aux champs !

Le *Moniteur* du 6 janvier publie un avis du «S.P.F.» Santé publique : «*Extension d'agrément de pesticides à usage agricole avec usages mineurs*». Outre qu'«agrément» n'est toujours pas français (dire : agrément) et ne sert qu'à induire des confusions avec «agrégation», il faut une fois de plus consulter l'original néerlandais : «*et d'applications de faible importance*».

Hors du chapeau

Celle-ci pour les inconsolables d'*Alice au pays des merveilles*. Le président de l'Association des vétérinaires pour nouveaux animaux de compagnie (*Le Soir*, 12 janvier) : «*Nous rencontrons souvent des lapins en consultation*». Surtout à Pâques ?

Ça tombe dru

Dans *Le Soir* du 24 décembre, au sujet du parcours politique de «Mr Q», Vincent Van Quickenborne (d'Amada à la droite du VLD) : «*[II] a négocié un virage à 360°*». Les syndicats diront que c'est tout ce qu'il a négocié, et qu'on voit où cela le conduit.

Même journal, même édition, à propos du «cadre de référence» adopté par le gouvernement wallon pour l'installation d'éoliennes : «*On privilégiera la proximité des infrastructures structurantes*». André Renard, le champion des «réformes de structures», n'avait pas voulu cela.

Au *Journal parlé* de la R.T.B.F., 1^{er} janvier, 22 h. 30, concernant le premier mort du «Dakar» : «*Le motard n'a pas réussi à être ranimé*». Malgré tous ses efforts ?

Vu à la fenêtre d'un café, rue du Jardin des Olives (oui, oui) à Bruxelles : «*La direction se réserve le droit d'entrer*». Et à personne d'autre, ah mais !

Le Soir du 9 janvier, à propos de Hitler presque noyé quand il était enfant : «*Sans le courage du futur prêtre [le sauveteur], l'Histoire aurait pu connaître un cours différent*». Mais pas l'Inn, qui n'aurait même pas débordé.

Le patron du nouveau cinéma *Galleries* à Bruxelles (*Le Soir*, 17 janvier) : «*Nous gardons le même créneau que l'Arenberg, mais nous allons l'exploiter de manière plus optimale*». En réduisant les coûts au maximum, probablement.

Et selon le même organe (24 janvier), le consultant sollicité par la Région wallonne (avec quel succès !) aurait déclaré que «*la sidérurgie liégeoise à froid est condamnée à mourir à petit feu*». (Sur ce sujet brûlant, voir déjà le *J.D.J.* n° 309, p. 47.)

notamment ceux qui sont relativement frêles, sont particulièrement vulnérables à des attaques. <http://www.hrw.org/reports/2012/01/03/against-all-odds-0> (en anglais).

